

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013_B029-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B029

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à la Commission des services publics environnementaux de l'association des Communautés de France le 21 février 2013 à Paris

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLÉ Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Institution

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à la Commission des services publics environnementaux de l'association des Communautés de France le 21 février 2013 à Paris.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2009_140 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009, la C.P.A. a élu Monsieur Jacques BUCKI en tant que Vice Président et par arrêté n°2009-140 du 7 Août 2009, il a reçu la délégation en matière d'Economies d'Energies et d'Energies Renouvelables.

La CPA est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse en matière d'Energie qui s'est traduite récemment par l'adoption de son Plan Climat Energie Territorial.

Dans le cadre du débat sur la transition énergétique engagé à l'échelle nationale, les associations de collectivités territoriales ont souhaité l'organisation d'un volet décentralisé de cette discussion. L'Association des Communautés de France organise une réunion de sa commission des services publics Environnementaux sur ce sujet le 21 février 2013 à Paris

M. Jacques BUCKI, en tant que Vice-Président délégué à l'Energie est invité à représenter la CPA pour ce rendez-vous.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à cette rencontre.

Exposé des motifs :

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l' élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Alors que le Débat sur la transition énergétique a été engagé à l'échelle nationale, les associations de collectivités territoriales sont parvenues à susciter l'intérêt d'organiser un volet décentralisé du débat. L'Association des Communautés de France organise dans le cadre de sa commission des services publics Environnementaux un rendez-vous consacré à l'actualité et aux enjeux de ces débats autour de l'audition de MM. Thierry Wahl et André Dorso, respectivement Secrétaire général du débat et membre du secrétariat général chargé du volet décentralisé.

La réunion s'ouvrira aussi au réseau national des Agences locales de l'énergie avec la présence de Mme Danielle Auroi, présidente du Réseau Flame, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale et à l'Alliance locale pour l'énergie avec la présence de M. Jean-Patrick Masson, vice-président du Grand Dijon, coordinateur du Club France de la Convention des Maires.

Comme à son habitude, la commission favorisera l'échange de pratiques entre communautés en abordant les questions suivantes :

- Les actions de maîtrise de la demande énergétique en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique (rénovation des bâtiments, réduction des consommations, lutte contre la précarité énergétique),

- Les actions relevant de la production d'énergie (projet d'énergie renouvelable, suppression des ZDE, structuration de filière économique).
- La gouvernance énergétique locale (poursuite de l'élaboration des PCET et accompagnement des territoires ruraux, liens aux Schémas régionaux climat air énergie, relations aux syndicats d'électrification).
- Les perspectives de financement (tiers-investisseur, prêt à bas taux) et les réformes de la fiscalité énergétique à envisager.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à cette commission des services publics Environnementaux de l'Association des Communautés de France, le 21 février 2013 à Paris.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté » ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à cette commission des services publics Environnementaux de l'Association des Communautés de France, le 21 février 2013 à Paris.
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation à la Commission des services publics environnementaux de l'association des Communautés de France le 21 février 2013 à Paris

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 FEB. 2013